



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
KIISCHPELT

AVIS AU PUBLIC — ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Concerne : Demande d'autorisation auprès de l'Inspection du Travail et des Mines

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

L'entreprise SCHINDLER SARL, demande l'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à 13C, op der Gare, L-9776 Wilwerwiltz pour le compte de la copropriété de la résidence.

Wilwerwiltz, le 28 décembre 2023

Publications 2024

N°	1
Entrée	27.12.23
Publ.	05.01.24
Durée	15
Fin publ.	20.01.24

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,




